

### Edito

La braderie des espaces publics se poursuit à Antony. Après la vente de terrains du CEMAGREF derrière le collège Descartes et d'une partie des terrains du Grand-L, c'est au tour aujourd'hui de ceux de la résidence universitaire, en face du parc de Sceaux, puis demain ceux de l'IUFM au bord du parc Heller d'être promis à la promotion immobilière. La Ville poursuit sa volonté de construire et se dessaisit systématiquement des terrains à vocation publique pour les transformer en logements de standing.

Pour mener à bien ses opérations, elle n'hésite pas à « déconstruire » des logements sociaux, à laisser expulser des familles antoniennes, à condamner des centres d'enseignements rénovés, à acquérir des immeubles sociaux au lieu d'en construire. Peu à peu, les espaces publics ou collectifs sont grignotés au profit de résidences privées. Peu à peu la sociologie de notre ville est modifiée : comment les démunis trouvent-ils leur place dans une ville où les logements neufs se monnaient plus de 4.000 euros le mètre carré ?

L'été sera angoissant pour les étudiants chassés de la résidence universitaire, pour les enseignants de l'IUFM déplacés, pour les locataires de l'Antony Habitat qui ont vu leur loyer augmenté de 3% cette année. Il sera serein pour les entreprises de construction ainsi que pour les responsables d'Antony Habitat dont la rémunération a progressé de plus de 10%.

Quelle que soit votre situation, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Antony Place Publique

### ▼ Scoop : Antony sans les Devedjian ?

Le Journal du dimanche du 5 juin le révèle : Patrick Devedjian, pour qui les bouchons entre Antony et son sous-ministère à la Relance étaient devenus intolérables, profite d'un logement de fonction dans le 7ème arrondissement de Paris. De son côté, Sophie Devedjian a annoncé lors d'une réunion publique le 19 mai dernier qu'elle ne serait plus élue antonienne en 2015. Pourrions-nous survivre à ce départ ?

☞ Je veux recevoir **Antony Place Publique** par mail et en couleur. C'est gratuit, c'est facile, une simple demande à [app92@club-internet.fr](mailto:app92@club-internet.fr)

☞ Je retrouve aussi les anciens numéros et tous les dossiers sur [www.antonyplus.com](http://www.antonyplus.com)

### Conseil municipal du 20 mai : la nuit antonienne

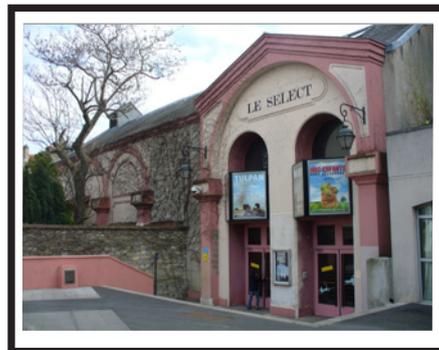
Soirée marquée par la cinématographe que ce 20 mai : le Conseil devait approuver le marché de maîtrise d'œuvre de reconstruction du Select. On retiendra que le projet retenu n'a pas soulevé l'enthousiasme du jury et que la possibilité d'un écran noir pendant les travaux n'est pas exclue (voir dans ce numéro l'article sur ce sujet)... Et par d'autres côtés, cette assemblée ne fut qu'une chambre d'enregistrement.

#### Dans la brume éclectique

Sur près de la moitié des délibérations non techniques de ce conseil, les élus ont été amenés à voter des mesures partielles ne permettant pas de connaître, parfois même d'imaginer, l'entièreté du projet. Ainsi, furent successivement approuvés dans un brouillard épais :

- une garantie communale d'emprunts au profit d'Antony-Habitat pour une résidence étudiante au Noyer-Doré, mais sans que le montant des futurs loyers soit envisagé ;
- une convention avec le Conseil général par laquelle la Ville financera un gymnase au collège Descartes, mais sans que les horaires d'accès pour les Antoniens soient connus ;
- le choix du cabinet d'architectes pour la reconstruction du Select, mais sans que les maquettes des candidats ni même du lauréat ne soient présentées ;
- la cession de l'ancienne gendarmerie à un promoteur, mais sans vision globale du projet ;
- l'acquisition d'un terrain pour aménager un square au Noyer-Doré mais sans information précise ;
- une convention avec la préfecture pour que la Ville gère le contingent préfectoral de logements sociaux, mais sans garantie de transparence quant aux critères d'attribution.

Ce n'est plus de la confiance que demande Jean-Yves Sénant, c'est de l'aveuglement !



#### Le silence des adjoints

A plusieurs reprises, alors que le Conseil et les citoyens présents attendaient des explications des adjoints ou des conseillers délégués, ceux-ci restèrent dans un mutisme presque total. Ainsi, lorsque Magali Buzelin proposa que la Ville préempte un logement mis en adjudication à un prix attractif dans le cadre de la Charte du logement solidaire, le Maire refusa en estimant en avoir assez fait dans ce domaine et, malgré tous les regards tournés vers lui, Christian Ollivry resta de marbre. Lorsque la question du logement social vint à l'ordre du jour, à supposer que Jacques Legrand ait eu envie de s'exprimer sur les remarques des élus de l'opposition, le Maire lui retira la parole et le vote se fit sans débat. Et la palme revint à Philippe Serin, dont l'ennui en Conseil devient palpable, et qui ne consentit pas à articuler une phrase de réponse lorsque son tour fut venu sur la prévention de la délinquance.

Maintenant que le texte des débats du Conseil municipal figure sur le nouveau site internet de la Mairie (et qu'ils pourraient être retransmis), il faudrait peut-être donner un peu de sens démocratique à cette assemblée ?

■ Bruno EDOUARD

## Vers un cinéma lambda, et l'écran noir durant les 18 mois de travaux ?

**L**e 20 mai dernier le conseil municipal d'Antony a arrêté son choix sur le futur cinéma de quatre salles qui viendra prendre place sur le site actuel du Select. 13 ans après le projet avorté de 1997, 6 ans après l'annonce d'un nouveau cinéma dans le BMO, la municipalité a donc retenu Frédéric Namur comme concepteur-réalisateur pour un montant de 7,7 millions d'euros hors taxes. Les travaux débiteront à l'automne 2011 et le futur cinéma devrait ouvrir ses portes fin 2013. Un long accouchement pour moderniser le Select, annoncé moribond au milieu des années 90. La qualité de la programmation, l'accueil convivial et un lieu où son public aime venir ont fait entretemps la renommée et le succès de ce cinéma atypique.

### Mais que restera-t-il du Select avec ce projet ?

Sans surprise, le projet qui comprendra la ludothèque municipale (en remplacement de celle de Pajeaud), quatre salles de cinéma, un foyer et un atelier dédié à la pratique et à la connaissance cinématographique se heurte à l'exigüité de la parcelle. C'est donc un bâtiment sans grande originalité qui a été retenu. Sophie Devedjian, adjointe à l'urbanisme, et Isabelle Rolland, adjointe à la culture, reconnaissent elles-mêmes ne pas avoir de coup de foudre pour le projet. Celui-ci répond cependant au cahier des charges.

Avoir voulu intégrer 4 salles de cinéma à tout prix sur cette parcelle donne ce résultat où tout rentre et fonctionne mais où manquent la magie du lieu, la recherche de l'originalité, ce que les spectateurs du Select actuel viennent rechercher. L'architecte a ainsi privilégié la connexion ludothèque-cinéma (la façade proposée sur la RD920 fait d'ailleurs la part belle à la ludothèque) aux forces du cinéma actuel.

Ce projet a 3 inconvénients majeurs, qu'il faut tenter de résoudre. Premièrement, compte tenu de la parcelle, le cinéma est très étiré et, de ce fait, l'entrée côté marché s'apparente à un assez long couloir, avant d'arriver sur les lieux



de vie du cinéma. Le second écueil concerne la gestion des flux : les quatre salles rendent difficiles les croisements et, comme dans tous les cinémas lambda, comme à Massy, comme à Belle-épine... on vous invite à quitter le lieu une fois la fin des films. Et alors vous transformez le spectateur en simple consommateur de cinéma. L'exemple même c'est la salle de 300 places où la sortie se fait immédiatement à l'extérieur du bâtiment. Or c'est une richesse du Select que de repasser par le hall ou d'être dans la cour pour échanger un petit mot avec l'équipe du cinéma ou avec une connaissance. Enfin, le bâtiment est dense et étendu donc cela sera bien plus difficile pour les spectateurs de s'approprier le lieu et d'avoir envie d'y venir et d'y rester au delà des séances. Or la force d'un lieu culturel c'est de se l'approprier, c'est de s'y sentir comme chez soi.

### Du travail en perspective pour l'architecte

Il faut donc désormais inciter l'architecte à travailler quelques points pour éviter un lieu lambda et aseptisé. Ainsi, l'entrée côté du marché doit être mieux considérée car, à terme, ce sera certainement pour le cinéma l'entrée la plus usitée (du fait du parking et de la place du marché qui devrait devenir plus animée dans les années à venir). Il faut donc que ce qui ressemble actuellement à un couloir se transforme en un chemin vers le cinéma...

De même, les matériaux des façades internes n'ont pas été détaillés et ils auront également leur importance car l'ambiance du lieu va être essentielle. Par exemple le rez-de-chaussée semble très lumineux coté RD920 mais plutôt sombre vers le marché. Il y a donc quelque chose à travailler à travers les matériaux utilisés. Enfin, il faut trouver comment mettre l'équipe du cinéma au cœur du dispositif pour inciter les spectateurs à participer à la vie du lieu car la sortie des salles n'incite pas à cela. Le succès du futur Select se jouera avant tout sur la conquête de son public

### Et pendant les travaux ?

Toujours dans l'esprit de fidéliser le public actuel, et c'était une promesse de la municipalité, il est indispensable d'assurer la continuité de l'activité cinématographique sur la ville pendant les travaux. Il semble cependant que se profile l'hypothèse de l'écran noir. En effet, le lieu de substitution privilégié est le théâtre Firmin-Gémier mais des problèmes techniques et de sécurité rendraient compliquée cette solution. Difficile pourtant de croire qu'un site qui peut recevoir des activités de théâtre ne puisse accueillir les cinéphiles. Réponse du maire : il faudra faire des travaux et si c'est trop cher (1 million d'euros) nous ne les ferons pas. Or, le théâtre Firmin-Gémier est la seule option crédible. La municipalité doit garder à l'esprit que, compte tenu de la concurrence alentour, conserver un lieu de diffusion c'est pérenniser le public actuel et garantir un bon démarrage du nouvel équipement.

Avoir voulu intégrer quatre salles a fortement contraint le projet architectural, mais la plus grande menace est celle qui pèse sur la programmation du Select est à terme son mode de gestion... Nous espérons vraiment nous tromper.

■ Fabien FEUILLADE

## Commerce local : il n'en reste qu'un !

Il y en avait quatre il y a une quinzaine d'années, deux au sud de la N20, l'une rue des Rabats, l'autre rue Pascal, quatre marchandes et marchands de journaux... Il en reste désormais un seul depuis quelques jours... Ainsi va, à Antony, le petit commerce de proximité étranglé par les banques, par un système de distribution inique, délaissé par une municipalité qui privilégie l'installation des agences immobilières, des banques et des marchands de lunettes... Les habitants du Beauvallon, des Rabats, des Morins, de la Mutualité, quartiers qui comptent de nombreux retraités, seront désormais privés de leur journal quotidien sauf à se rendre dans la seule grande surface du quartier qui, entre rayons de poissons, produits ménagers, propose la presse quotidienne.

■ Jean-Marc FEUILLADE

## La Nationale devenue Départementale : ou la requalification de la RD920

**D**epuis 2006, la N20 est devenue départementale, désignée RD 920 dans sa partie alto-séquanaise, et c'est au Département des Hauts-de-Seine que revient désormais la responsabilité de cette grande radiale d'accès à la capitale. Dans un premier temps, le Conseil général des Hauts-de-Seine a décidé de démarrer l'aménagement de la « section Sud » de la RD920, entre le carrefour avec la rue Léon-Jouhaux à l'entrée de Massy et la place de la Résistance Charles-de-Gaulle à Bourg-la-Reine. Son projet est de requalifier la RD920 pour en faire un boulevard sécurisé, convivial et partagé. Au vu de l'importance de l'opération, une enquête publique est menée jusqu'au 26 juin afin de recueillir l'avis des citoyens.

Dans sa présentation de l'opération, les intentions départementales cherchent à répondre à des objectifs contradictoires : fluidifier et apaiser la circulation tout en maintenant la capacité actuelle de stationnement ; recomposer l'espace pour un plus grand partage entre les différents usagers (piétons, véhicules, cyclistes et transport en commun) ainsi qu'une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes malvoyantes ; créer un aménagement urbain de qualité, en renforçant le caractère « vert » de la voirie ; limiter les nuisances par la réduction du bruit, de la pollution et la diminution du ruissellement des eaux de pluie. Le principe général est de réaliser une voirie à 2X2 voies pour limiter la circulation en accord observée le long de la RD920 avec une piste cyclable en site propre, unidirectionnelle et bilatérale, pour assurer la mixité des usages tout le long de la RD920. Le montant de cette opération est estimée à 75 millions d'euros.

Sur Antony, selon les tronçons, la voirie sera maintenue telle quelle avec 2 files de circulation par sens de circulation entre l'avenue Léon-Jouhaux et la rue Coustou, ou au contraire, la chaussée sera réduite à 2 files par sens (au lieu de 3 files) avec création d'un terre plein central arboré de la Croix-de-Berny à la place de la Libération à Bourg-la-Reine. Mais ce principe sera écorné ponctuellement : entre la rue Coustou et la Croix-de-Berny, la traversée du centre d'Antony sera privée de pistes cyclables au profit du stationnement. Deux circuits vélo de contournement sont prévus : à l'ouest pour aller dans le sens Paris-Provence par Velpéau,

Gabriel-Péri, Céline, Coustou, et à l'est pour aller vers Paris par Rabelais, Jean-Moulin, Arthur-Blanchet, Barthélémy, Galipeau, un tronçon de RD920 et Fenzy. Cette

interruption de pistes cyclables représente un quart de la longueur totale de la RD920 requalifiée.

L'entrée des ronds-points sera systématiquement régulée par des feux tricolores. Cette solution favorise la fluidité de la circulation surtout avec la mise en place d'une coordination des feux pour organiser une « vague » de circulation. A l'approche des ronds-points la piste cyclable s'interrompt, le cycliste emprunte alors une bande cyclable qui contourne l'anneau pour regagner les rues adjacentes en sécurité, à condition que les voitures respectent la priorité en sortant du rond-point. Enfin, un traitement particulier est annoncé pour les traversées piétonnes et

cycles. Lorsqu'elles sont longues, elles seront équipées d'un refuge, droit et non plus en baïonnette, et la traversée se fera alors en deux temps.

L'enquête publique est ouverte en mairie. Tous les documents sont en consultation et un registre à disposition du public pour recevoir ses commentaires. C'est l'occasion de faire entendre sa voix. Notamment les riverains du parc de Sceaux et du quartier Lafontaine devaient insister sur la largeur du trottoir. Sans remettre en cause le schéma général (deux fois deux voies et pistes cyclables), ils proposent de maintenir le large trottoir côté habitation et école André-Pasquier, par lequel passent de nombreuses personnes, et d'aménager un trottoir plus étroit côté US Métro car il est bien moins utilisé. Il suffit d'installer une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale sur la chaussée.

Les défenseurs du vélo urbain contestent aussi ce projet. Ils s'insurgent contre l'absence d'équipement en centre-ville où la circulation représente un élément dangereux pour les cyclistes. Tout est fait pour les éloigner du centre-ville puisque les deux trajets de contournements s'en éloignent. Au contraire, il faut faciliter leur passage par la RD920 car il se fera de toutes façons. Les cyclistes

■ Pierre RUFAT



### Les poubelles font le trottoir

**R**écemment (voir APP 12), nous nous félicitons du nouveau marché de ramassage d'ordures ménagères élaboré par la Communauté d'agglomération : moins onéreux avec des prestations semblables. C'était peut-être aller un peu vite. En effet, si dans le principe les modifications apportées depuis début avril sont plutôt logiques (3 ramassages d'ordures tout-venant par semaine au lieu de 4, 1 ramassage du verre tous les 15 jours, nouvelle prestation de ramassage des déchets verts), en pratique, dans le détail, des ajustements semblent nécessaires, y compris pour la communication municipale (en page 14, le BMO de juin confond allègrement les bacs vert foncé et les bacs vert clair...). Dans certains quartiers, 3 sortes de poubelles (ordures ménagères, verre, déchets verts) sont ramassées le mercredi en fin d'après-midi : les Antoniens qui travaillent les sortent donc en tout début de matinée et elles encombrant les trottoirs de 7.00 à 16.00, empêchant le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Dans d'autres secteurs, les ordures des services publics (y compris municipaux) posent problème durant le week-end : alors qu'auparavant les poubelles étaient sorties le lundi soir pour être ramassées le mardi matin, elles sont désormais sorties dès le vendredi soir pour pouvoir être ramassées le lundi matin avant 7 heures!

■ Bruno EDOUARD

## Révision du PLU : Paroles, paroles, paroles...

L'enquête publique sur la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) s'est terminée le 28 mai. Les contributions citoyennes ont rempli près de 40 pages de registre : elles étaient quasi unanimement défavorables au projet de la majorité municipale. Sentant monter la température de l'opinion, quelques jours avant la fin de l'enquête, la Mairie avait tenté in extremis de désamorcer les critiques en organisant une réunion publique. Parmi la cinquantaine de personnes qui y ont assisté, une moitié de conseillers municipaux de la majorité et de leurs affidés (tous parfaitement silencieux) et une moitié de personnes inquiètes sur les projets portés à distance par Jean-Yves Sénant (trop occupé, il avait laissé Sophie Devedjian à la manœuvre).

De cette soirée, que retenir ?

Premièrement, Sophie Devedjian n'a pas peur de prendre des libertés avec la vérité. Elle a ainsi affirmé de façon péremptoire qu'elle avait adressé aux 2 voisins du terrain vague du futur espace jeunes du Boulevard Brossolette une information sur le projet : affirmation aussitôt démentie par un de ces 2 voisins, présent dans la salle !... Plus tôt, à un Antonien habitant l'emplacement réservé à la future gare routière de la

Croix-de-Berny qui évoquait des échanges avec la mairie en 2007, elle répondit sans rire qu'en 2007 elle n'était pas maire-adjoint (c'est vrai, elle n'était que Directrice de cabinet du Maire !).



Deuxièmement, ceux qui attendaient des éclaircissements de sa part en ont été pour leurs frais. La Maire adjointe à l'urbanisme a accumulé les conditionnels, les «peut-être»

et les sous-entendus. Extraits choisis : «Pour le moment, on n'exproprie personne à la Croix-de-Berny», «Une ZPPAUP rue des Marguerites, c'est possible», «Peut-être qu'on devrait aussi s'intéresser à la rue de l'Abbaye».

Troisièmement, la Mairie n'a toujours pas

pris la mesure de l'inquiétude générale des Antoniens sur les projets de densification du centre-ville. Contre tout bon sens, Sophie Devedjian a réfuté que le 1er projet d'alignement de l'avenue Gabriel-Péri ait été refusé massivement par la population. Et sans l'intervention déterminée d'un électeur de Nicolas Sarkozy, la fiction comme quoi les opposants au projet municipal seraient tous des gauchistes n'aurait pas été dissipée.

Quatrièmement, les habitants d'Antony ne semblent pas suffisamment adultes pour que la Mairie leur donne des informations objectives. Ainsi, Sophie Devedjian a estimé que publier dans le bulletin municipal le résultat (défavorable) de l'enquête sur le 1er projet d'alignement de Gabriel-Péri n'apportait rien au débat et qu'elle n'était pas tenue de le faire. Et il a fallu l'insistance de la salle pour que l'édile consente à indiquer qu'un second projet d'alignement de cette avenue allait bien être entrepris et que dans ce cas, la possibilité d'augmenter la hauteur des immeubles y serait bien applicable.

Deux heures pour apprendre ce qu'on savait déjà...

■ Bruno EDOUARD

### L'avenir du Noyer-Doré

Pourquoi faut-il toujours que la Mairie saucissonne la présentation de ses projets d'urbanisme ? Incapables de présenter un schéma d'ensemble, la municipalité a évoqué le 26 mai avec les riverains de l'axe Méditerranée-Robert-Scherer-Pyrénées le futur aménagement de ce secteur, renvoyant au 24 juin une information sur les îlots Canigou et Lionel-Terray. De fait, le projet est pavé de bonnes intentions : améliorer les liaisons piétonnes et cyclistes, casser la vitesse de circulation des automobiles, faciliter l'implantation de commerces, rénover l'environnement dégradé. Mais au cours du débat, une autre réalité, bien moins idyllique, s'est révélée. D'une part, Philippe Martin avoue ne créer de pistes cyclables «que là où ça ne gêne pas les voitures». D'un autre côté, Sophie Devedjian n'assume pas ses choix d'aménagement du quartier (séparation des logements sociaux des copropriétés) et réfute les questions qui ne concernent, selon elle, qu'Antony-Habitat (dont elle siège néanmoins au Conseil d'administration). Mais Jean-Yves Sénant n'a pas ces scrupules quand il annonce benoîtement que «la Mairie aura son mot à dire sur l'occupation» de la future résidence étudiante, pourtant censée être gérée de façon autonome par le CROUS. Toujours la transparence...

Rappelons que Citoyens à Antony diffuse actuellement un questionnaire sur le Noyer-Doré : à défaut d'être écoutés par la Mairie, les habitants pourront au moins s'exprimer par ce truchement...

#### ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Fabien Feuillade

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Jean-Marie David, Annie-Laure Delacroix, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Jean-Marc Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit, Jean-Marc Feuillade, Bruno Edouard, Fabien Feuillade

Maquette : Isabelle Sénécal

ISSN : 2101-3675

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL  
Dépôt légal annuel

Imprimé sur papier recyclé